



inaptitude au poste sans reclassement

Par **Vaucluse84120**, le **28/05/2024** à **10:12**

Bonjour, j'ai 54 ans et je suis actuellement en arrêt de travail pour burn-out et tendinites au coude et épaule, je souffre également d'une discopathie lombaire.

J'occupais le poste d'hôte de caisse dans une grande surface.

La médecine du travail a prononcé une inaptitude au poste avec impossibilité de reclassement.

Mon arrêt de travail prend fin le 3 juin inclus, j'ai voulu prendre rdv avec la médecine du travail mais ils m'ont dit que c'était à l'employeur de le faire.

A ce jour je n'ai pas de convocation et je redoute que l'employeur attende pour ne pas me régler mes congés payés.

Ma question est: Suis-je obligé de subir en sachant que je ne peux pas être reclassé dans l'entreprise ? ont-ils le droit de me maintenir le bec dans l'eau ?

Quels sont mes recours ? Puis-je exiger un rendez-vous à la médecine du travail ?

Merci de m'éclairer s'il vous plait.

Très cordialement.